

Aspects organisationnels

1. Les inscriptions **pour le Challenge amical Eric Bott** réservé aux plus débutants doivent se faire en ligne via notre site internet pour être enregistrées. Un email de confirmation est automatiquement envoyé aux candidats inscrits. En cas de première participation à l'une de nos activités, le candidat devra au préalable créer un compte avec toutes ses coordonnées.

Pour le Challenge provincial qui vise à confronter les meilleurs grimpeurs de nos salles respectives, les candidatures doivent être envoyées au moniteur qui notifiera les candidatures dans fichier Google sheet prévu à cet effet.

2. Le prix de l'inscription est fixé à **10€**. Chaque participant, arbitre ou assureur membre du club EV recevra pour cet événement un T-shirt EV.
3. Le numéro de passage autocollant sera remis à l'accueil sur place et devra être exclusivement porté durant toute la compétition.
4. **Un lot sera offert** aux trois premiers de chaque catégorie par notre sponsor [Lecompte](#). Les lots restants seront distribués suivant le classement dans chaque catégorie sous réserve de disponibilité.
5. Un minimum d'expérience est requis ; à savoir, la pratique d'au moins trois mois ou 20 séances d'escalade. A l'opposé, les grimpeurs faisant partie de la sélection nationale ou ayant déjà participé à une finale du championnat de Belgique ne sont pas admis. Et ce, afin de maintenir le niveau suffisamment bas et convivial pour donner leur chance à tout grimpeur.
6. Les heures de présentation à l'accueil et les heures de passage seront indiquées sur le site à la rubrique « Heures de passage » quelques jours avant la compétition et envoyés par email aux participants. Les heures de présentation au secrétariat précèdent le passage de la première voie d'une demi-heure.
7. Ceux qui participent au challenge provincial ne doivent pas nécessairement participer à toutes les épreuves ; les points des 3 meilleurs résultats étant comptabilisé pour le calcul du classement général.
8. Les participants qui ne sont pas assuré au CAB ou toute autre compagnie pour une compétition d'escalade en salle, devront payer 1€ supplémentaire pour être couvert.
9. Les candidats n'ayant pas de baudrier en reçoivent en prêt à la salle contre une pièce d'identité à récupérer lors du retour du matériel.
10. Les participants sont répartis en catégories d'âge et de niveau lors de leur inscription sur notre site internet. Toutefois, des catégories pourront être regroupées suivant les morphologies et niveaux si le nombre dans l'une ou l'autre catégorie n'était pas suffisant. Dans ce cas, les classements demeurent distincts. Pour le Challenge provincial, un classement filles/garçons distinct est d'application.

11. Tout compétiteur doit fournir, de manière correcte, son niveau d'escalade lors de son inscription. L'organisation se réserve le droit de changer tout compétiteur de catégorie au vu de ses résultats dans les voies de qualification. Il devra dès lors refaire les voies de sa nouvelle catégorie après un repos de minimum 30 minutes.
12. Les candidats peuvent rentrer dans la salle et s'échauffer dans les espaces prévus à cet effet dès leur passage à l'accueil. Les candidats se préparent pour être prêts 10 à 15 minutes avant leur heure de passage.
13. Le challenge se déroule de la manière suivante :
 - a. Qualifications : 1ère voie d'échauffement (déjà existante dans le mois précédent la compétition), une voie plus dure et une voie max (+ une série de 2 à 3 blocs pour les compétiteurs du Championnat provincial)
 - b. Finales : 1 voie « flash » pour le Challenge Eric Bott, « à vue » pour le Championnat provincial.
 - c. Super finales : lorsque plusieurs finalistes sortent leur voie de finale, ils sont départagés au chrono dans une voie de difficulté supérieure si le temps nous le permet ; sinon, ils sont considérés comme ex-aequo.
14. L'escalade se déroule de manière continue pour les qualifications. Les résultats ne seront connus que lorsque tous les participants de la catégorie auront effectué leurs voies. Ils seront affichés ou annoncés oralement. Les participants qui réussissent toutes les voies de qualifications sont d'office repris pour la finale.
15. Les candidats sélectionnés pour les finales passeront leur voie de finale lorsque tous les participants de leur catégorie auront passés leurs voies de sélection.
16. Pour le Challenge Eric Bott, les trois premiers finalistes de chaque catégorie se verront offrir une médaille et un lot au choix ; un tirage au sort des lots restants se fera parmi les autres participants présents. Pour le Challenge provincial, une médaille sera remise aux trois premiers (filles et garçons) lors de la dernière manche du championnat.
17. Les photos & vidéos prises durant l'évènement au nom d'Evolution Verticale sont la propriété d'EV et pourront être utilisées ultérieurement à des fins publicitaires. Si un concurrent ne souhaite pas être filmé ou photographié, il devra donc le signaler par écrit avant le début de la compétition et ne pourra pas se retourner contre l'organisation dans le cas contraire.

Points techniques

1. Les prises permises ou interdites sont expliquées par l'arbitre au départ des voies ou blocs (couleurs, bords, trous...) ou indiquées clairement à l'aide d'une banderole rouge & blanc.

2. Les nœuds sont faits par les grimpeurs et vérifiés par les assureurs ou arbitres. Un nœud inconnu par l'arbitre, même correct, doit être changé sans discussion pour des raisons évidentes de responsabilité. Pour les voies verticales de faible hauteur ne présentant pas de chutes potentielles en arrière, latérales ou en tête, l'encordement peut être fait par un mousqueton à vis dans un souci de facilité pour l'organisation.
3. L'escalade démarre dès que le grimpeur a décollé les deux pieds du sol. Le (la) candidat (e) est arrêté(e) en cas de chute, en cas de retour au sol, en cas de soutien sur la corde. Cependant, une seconde chance pourra être donnée en cas de chute dans les 3 premiers mètres d'une voie (au niveau des mains) lors du Challenge Eric Bott sauf en finale.
4. Selon la catégorie et la longueur de la voie (nombre de mouvements), le temps imparti à l'escalade sera compris entre 4 et 6 minutes par voies ; le candidat sera stoppé après ce temps là, même s'il n'est pas tombé après avertissement.
5. Pour les voies, chaque prise touchée, tenue ou engagée, compte pour des points différents en fonction du niveau de la voie
6. Pour réussir une voie, le candidat doit tenir au minimum 2 secondes la dernière prise de la voie. Dans les cas d'un bloc, il doit avoir tenu une prise de la zone 3 pendant 2 secondes au minimum ou être sorti du bloc dans le cas du bloc champignon.
7. Lors des qualifications, il n'y a pas de « Zone d'isolement ». Tout le monde peut voir tout le monde. Il n'y aura cependant pas de démonstration préalable des voies.
8. Pour les finales du Championnat provincial, un tirage au sort sera fait pour l'ordre de passage. Les voies se faisant à vue, les candidats ne pourront pas voir d'autres compétiteurs dans la voie avant leur passage et seront isolés.

Comportements et règles d'éthique

1. Chaque candidat est sensé connaître le règlement.
2. Chaque candidat peut s'informer chez les juges arbitres.
3. Cette compétition veut garder un côté « amateur et convivial » qui se doit d'être bon enfant et souple. Chacun est invité à s'exprimer en cas de litige, la bonne foi de chacun est supposée.
4. La démarche en cas de réclamation est la suivante :
 - a. En parler immédiatement avec le juge arbitre de la voie.
 - b. Ce dernier doit tenir compte de la réclamation mais peut la réfuter.

- c. Si la réclamation est rejetée ou si le candidat n'est pas convaincu, il se rendra avec le juge arbitre chez le président du jury qui écoutera et statuera dans les meilleurs délais. Cette dernière décision sera sans appel.
-
- 5. Le nombre de participants étant important, de la patience, une autodiscipline et un respect des consignes sont demandés.
 - 6. Si le point 5 n'est pas respecté, les sanctions peuvent aller de la remarque à l'arrêt de la compétition et /ou à l'exclusion de la salle.
 - 7. Un comportement correct est demandé. (Ne pas hurler, accepter les injonctions des assureurs, arbitres et organisateurs.)
 - 8. Les spectateurs ou coachs ne peuvent en aucun cas donner des indications techniques ou gestuelles durant la progression du grimpeur mais bien entre les voies ou blocs.
 - 9. Il est permis de recevoir des encouragements dans la mesure où ils ne gênent pas les autres grimpeurs en action.